

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

RECU EN PREFECTURE LE 27.03.2018 – AFFICHE LE 28.03.2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille dix-huit à 18 heures 30, le lundi 26 mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.03.2018

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - François BRUNEAU - Michèle ESCATS - Marine BARDOU - Philippe FLOHIC - Delphine BARNAUD - Gwenaël BONNET - Marie-Louise DUSSAUCY - Pierrick EZAN - Eric GUILLOU - Anne-Sophie JÉGAT (arrivée à 19H00) - Alain LAVACHERIE - - Armelle LE FOURNIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Marie-Claude DEVOIS à Marine BARDOU - Georges ALBOUY à Marie-Louise DUSSAUCY

ABSENTS EXCUSES : Michèle BELLEGO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Michèle ESCATS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19.02.2018

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19.02.2018.

CONVENTION DE STAGE DANS LE CADRE DE LA REORGANISATION DES ZONES MOUILLAGES

Un étudiant en Master 1 Aménagement et Urbanisme des territoires littoraux à l'UBS de Lorient souhaite faire un stage en mairie d'une durée de 3 mois, du 9 avril au 29 juin 2018) dont l'objet serait la réorganisation des zones mouillages avant le renouvellement de l'AOT.

Il est nécessaire de signer une convention et déterminer le montant de la gratification à verser au stagiaire dans le cadre de ce stage.
Il est proposé un montant de 3.75 € net par heure pour 35H/semaine.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal se prononce favorablement, par un vote à l'unanimité, sur la venue d'un stagiaire dans le cadre de la réorganisation des zones de mouillages, sur le montant de sa gratification, comme indiqué ci-dessus et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution du dossier.

REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN

Vu les statuts du Syndicat adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006, le 7 mars 2008 et le 2 mai 2014.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte Vu le CGCT notamment l'article L 5211 -20

Vu l'arrêté Préfectoral du 30.03.2016 approuvant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité Syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du Syndicat.
- les besoins exprimés par les membres du Syndicat
- la réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 01.01.2017, création de communes nouvelles....)

Cette modification des statuts porte notamment sur :

1) La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du Syndicat, (articles 2.2 et 2.3)

Il est rappelé que les missions exercées par le Syndicat sont organisées autour :

- d'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.
- des compétences optionnelles suivantes : Eclairage public / communications électroniques / gaz / réseaux de chaleur / infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.

Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :

- la mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
 - l'éclairage public à la signalisation, la mise en valeur des bâtiments et à la mise en œuvre d'équipements communicants,
 - les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.
- d'activités complémentaires et accessoires. Ces activités concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres. La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte d'une part des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et d'autre part des besoins exprimés.

2) La possibilité offerte aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant la représentativité des communes, (articles 1,5.4 et 5.5.)

Concrètement, il s'agit :

- A titre principal : d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.
- A titre subsidiaire d'entériner l'adhésion en direct :
 - des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté
 - des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)

Il convient de noter qu'il est proposé, conformément à l'article L 5212-7 dernier alinéa du CGCT, que la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il est ainsi prévu, à titre transitoire, qu'en cas d'adhésion, avant la fin du mandat en cours d'un ou plusieurs EPCI ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

La liste des membres est mise à jour en vue du futur arrêté préfectoral. Le nombre de délégués issus des collèges électoraux des communes n'est donc pas modifié.

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Energies sont les suivants :

- concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat mais visent à leur offrir de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins.
- la représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT (articles 5211-20 et 5211-5-II).

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité :

- **Approuve** la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'article L5211-20 du CGCT. ;
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Energies.

La délibération et les statuts du SDEM sont joints en annexe à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2017

Après vérification des documents budgétaires de l'exercice 2016, dressés l'un par le Maire et le second par le Trésorier, dont les résultats figurent sur les documents joints, nous vous les présenterons pour approbation. Il est donné lecture du compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal réunie sous la présidence de Mr François BRUNEAU, délibérant sur le compte administratif de 2017 dressé par Monsieur François LE COTILLEC après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Fonctionnement Dépenses : 2 063 452.54 €

Recettes : 2 276 999.78 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 213 547.24 €

Investissement Dépenses : 1 760 955.32 €

Recettes : 1 257 040.42 €

Soit un déficit d'investissement de 503 914.90 € sur 2017.

Soit un déficit total cumulé de 70 222.71 €.

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte l'assistance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve par un vote à l'unanimité, le Compte administratif 2017.

BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION ANNEE 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
déclare, par un vote à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.**

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017

Le solde positif de la section de fonctionnement se chiffre à la somme de 213 547.24 €. Cette somme peut être affectée en investissement ou à répartir entre le fonctionnement et l'investissement.

En fonction des projets prévus en 2018, la Commission des Finances a préconisé un report de la totalité en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote 1 ABSTENTION 14 POUR décide d'affecter la totalité du résultat, à savoir 213 547.24 € à la section d'investissement du BP 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, diverses associations locales, départementales et régionales sollicitent des aides financières pour assurer le fonctionnement de leurs activités.

La commission des Finances, réunie le 13 mars a examiné toutes ces demandes et soumet au Conseil Municipal ses propositions.

ASSOCIATIONS SAINT PHILIBERT

Associations	Adresses	2018
Amicale des parents d'élèves	ST PHILIBERT	1 200,00
Amicale du personnel de ST PHILIBERT	ST PHILIBERT	3 500,00
Association communale de Chasse	ST PHILIBERT	700,00
ASSP Tennis de table	ST PHILIBERT	800,00
Club Amitiés Souvenirs	ST PHILIBERT	800,00
Comité des fêtes	ST PHILIBERT	0,00
Aide achat de gaz		500,00
DASSON	ST PHILIBERT	400,00
Ecole de Voile OCEANE	ST PHILIBERT	10 000,00
Pour développement voile sportive		3 000,00
Pour loyer Fort de Kernevest		5 600,00
Football : entente sportive	ST PHILIBERT	800,00
MEGACLICS	ST PHILIBERT	300,00
RANDOPHIL Association sauvegarde chemins de St Philibert	ST PHILIBERT	400,00
Saint Phil Animation	ST PHILIBERT	1 500,00
Saint Phil en Art	ST PHILIBERT	2 000,00
Samaritain	ST PHILIBERT	500,00
UFAC	ST PHILIBERT	150,00
TOTAL		32 150,00

ASSOCIATIONS HORS SAINT PHILIBERT

Associations	Adresses	2018
ADAPEI Papillons Blancs du Morbihan	VANNES	240,00
AGIR de Rhuys à Lanvaux	VANNES	100,00
Amicale des donneurs de sang	AURAY	100,00
Banque alimentaire 56	VANNES	500,00
Chambre des métiers et artisanat	VANNES	100,00
Collège St Michel : association sportive	CARNAC	60,00
Comice agricole	Canton d'AURAY	300,00
Comité du Souvenir Français	CARNAC	80,00
Conférence St Vincent de Paul de Crac'h, Locmariaquer et St Philibert	CRAC'H	500,00

Eaux et rivières de Bretagne	GUINGAMP	100,00
KEVRENN ALRE	BRECH	100,00
KIWANIS Club Pays d'AURAY (joutes nautiques)	Canton AURAY	100,00
Ligue contre le cancer	VANNES	100,00
NOUS AUSSI	AURAY	100,00
Prévention routière	VANNES	200,00
REDADEG		400,00
Restos du cœur	VANNES	200,00
Rêves de clown	LORIENT	50,00
Société nationale de sauvetage en mer	LA TRINITE	2 000,00
Solidarité Paysans de Bretagne	MOREAC	50,00
TRINI-CHŒUR Association	CRAC'H	150,00
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS DU MORBIHAN	VANNES	100,00
TOTAL		5 630,00

PARTICIPATIONS VOYAGES PEDAGOGIQUES

Voyages pédagogiques		1 300,00
Classe		2 640,00
Subvention cycle natation collège les Korrigans		200,00
Subvention voile ass. Sportive Les Korrigans		800,00
TOTAL		4 940,00
TOTAL GENERAL ARTICLE 6574		42 720,00

Arrondi **43 000,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité,

✓ **Décide d'accorder une subvention aux associations et particuliers dont la liste est présentée ci-dessus.**

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES ANNEE 2018

Chaque année, depuis la loi du 10 janvier 1980, les collectivités locales doivent calculer et voter les taux des taxes directes locales. Il existe les possibilités suivantes : soit les maintenir, soit les faire varier dans les proportions identiques.

La commission des Finances a étudié le budget et les charges financières au cours de sa séance et a préconisé une augmentation de 2% des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par un vote 1 ABSTENTION 14 POUR l'application des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018 comme défini ci-dessous :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux	6.81 %	13.43 %	34.06 %

VOTE DES TARIFS CALE DE PORT DEUN ANNEE 2018

La commission des Finances a étudié les tarifs de la cale à appliquer en 2018 et soumet au Conseil Municipal ses propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par un vote 1 ABSTENTION 14 POUR, de valider les tarifs pour la Cale de Port Deun tels que désignés ci-dessous :

TARIFS STATIONNEMENT DERIVEURS ET CATAMARAN					
5 METRES MAXIMUM SUR LA BASE DE PORT DEUN (Pas de badge)					
Caractéristiques des bateaux (voiliers)	Tarif Plein - Non résident -		Abattement 35 % pour		
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison	
Monocoque - 5 Mètres	34 €	91 €	24 €	60 €	
Multicoque - 5 Mètres	44 €	129 €	30 €	85 €	
TARIFS ACCÈS CALE POUR MISE A L EAU PARTICULIERS					
BADGES (crédits reportables)	Badge 1 mise à l'eau	badge 5 mises à l'eau	badge 10 mises à l'eau	badge 50 mises à l'eau	badge 100 mises à l'eau
Résidents St Philibert	13 €	56 €	101 €	256 €	406 €
Non résidents St Philibert	17 €	74 €	129 €	309 €	509 €
Nota : Forfait création badge 7 Euros					
TARIFS ACCÈS CALE POUR MISE A L'EAU PROFESSIONNELS					
BADGES	badge 20 mises à l'eau		badge 50 mises à l'eau	forfait mensuel + de 100 mises	
PROFESSIONNELS	100 €		250 €	300 €	
* Durant la période de basse saison, du 01 novembre N au 31 mars N+1 , l'accès à la cale de mise à l'eau est libre pour les unités de moins de 6 mètres, les autres opérations doivent s'effectuer sur autorisation de la mairie.					
* Durant la période de haute saison du 01 avril N au 31 octobre N, l'accès est subordonné à l'obtention d'un badge suivant les conditions désignés dans l'arrêté du 12.6.2009.					

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF ANNEE 2018

Il a été proposé aux membres du conseil d'examiner le budget primitif et donné lecture du détail des propositions examinées par la Commission des Finances.

Après étude des recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de l'équilibre financier, le Conseil Municipal délibère et approuve par un vote 1 ABSTENTION 14 POUR, le Budget Primitif Principal 2018 de la façon suivante :

Dépenses et recettes en section de fonctionnement : 1 960 000.00 €

Dépenses et recettes en section d'investissement : 3 490 000.00 €

CIMETIERE : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les membres du conseil municipal ont validé la réalisation de travaux de réhabilitation et d'agrandissement du cimetière. Les crédits ont été votés à cet effet au budget primitif.

Il est proposé ci-dessous le tableau de financement.

PHASE APD	DEPENSES HT		RECETTES HT
ANCIEN CIMETIERE		FCTVA	26 333,54 €
Travaux engazonnement	24 710,26 €	PST CD 15%	24 079,68 €
Travaux columbarium	8 408,60 €	Autofinancement	142 224,23 €
Mobilier	1 864,03 €		
NOUVEAU CIMETIERE			
ESPACES VERTS	18 096,80 €		
MOBILIER	1 850,70 €		
VOIRIE	17 098,57 €		
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	30 159,59 €		
COLUMBARIUMS	58 342,66 €		
TOTAL HT	160 531,21 €		
TVA	32 106,24 €		
TOTAL TTC	192 637,45 €		192 637,45 €

A l'issue de cet exposé, les membres du conseil municipal, par un vote à l'unanimité :

- valident le tableau de financement ci-dessus pour la réalisation des travaux sur l'ancien cimetière
- Donnent leur accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Taux de Solidarité Départemental, d'un montant aussi élevé que possible
- donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du dossier.

ECOLE : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération en date du 18.12.2017, les membres du conseil municipal ont validé les marchés de travaux (1^{ère} phase) de l'école/restaurant scolaire/APS pour un montant de 241 868.28 € HT.

La commune a lancé une consultation pour des travaux d'économies d'énergies (CEE-TEPCV) (2^{ème} phase).

Par délibération en date du 26.03.2018, les membres du conseil ont validé les marchés de travaux (2^{ème} phase) pour les économies d'énergie.

Il est proposé ci-dessous le tableau de financement des 2 phases de travaux.

A l'issue de cet exposé, les membres du conseil municipal, par un vote à l'unanimité :

- valident le tableau de financement ci-dessous pour la réalisation des travaux des 2 phases de réhabilitation de l'école/restaurant scolaire/APS
- donnent leur accord pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Taux de Solidarité Départemental, d'un montant aussi élevé que possible
- donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du dossier.

PHASE 1 - 2	DEPENSES HT		RECETTES HT
Diagnostic	2 300,00 €	FCTVA	98 330,85 €
Etude faisabilité	2 200,00 €	Fonds concours AQTA	20 833,00 €
Annonces Médialex	2 400,00 €	DETR (35% de 300KF)	105 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	42 463,38 €	CD TSD 15%	89 914,82 €
Contrôle technique	4 850,00 €	TEP CV	309 700,00 €
SPS	3 150,00 €	Autofinancement	95 539,90 €
Etude géotechnique	1 500,00 €		
Géomètre bornage	800,00 €		
Coût des études	59 663,38 €		
Travaux Tranche 1			
Désamiantage	4 044,00 €		
Gros œuvre démolitions VRD	77 926,15 €		
Etanchéité	10 529,43 €		
Menuiseries extérieures aluminium serrurerie	10 882,04 €		
Menuiseries intérieures bois	12 714,20 €		
Cloisons sèches isolation	16 229,32 €		
Plafonds suspendus	3 568,64 €		
Revêtements de sols Faïence	13 712,07 €		
Peinture	5 886,78 €		
Chauffage plomberie sanitaires	71 196,15 €		
Electricité ventilation	15 179,50 €		
Travaux bâtiment / VRD Tranche 1	241 868,28 €		
Travaux Tranche 2 (Economies d'énergies)			
GROS ŒUVRE	21 004,45 €		
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	77 318,18 €		
COUVERTURE - ETANCHEITE - ISOLATION	73 737,71 €		
MENUISERIES PVC - ALU - BOIS - CHARPENTE -	54 334,33 €		
PLAFONDS SUSPENDUS	9 605,81 €		
VENTILATION	37 000,00 €		
ELECTRICITE	24 900,00 €		
Travaux bâtiment / VRD Tranche 2	297 900,48 €		
TOTAL HT	599 432,14 €		
TVA	119 886,43 €		
TOTAL TTC	719 318,57 €		719 318,57 €

MOUILLAGES TARIFS ANNEE 2018

La commission des Finances a étudié les tarifs des mouillages à appliquer en 2017 au cours de sa réunion et soumet au Conseil Municipal ses propositions.

Actualisation des tarifs suivant le barème de la Trésorerie Générale "France Domaine"	
Tarif minimum applicable au 1 ^{er} janvier 2018	
Bateaux de plaisance : 30,50 € le mètre linéaire	
Minimum de redevance applicable à toute occupation : 130 €	
APPLICATIONS AUX FORMULES	
Locataires : Zones asséchées (Trehennarvour)	$((30,50 \text{ € HT} \times L) + 165 \text{ € HT})$
Locataires : Zones pleine eau (Les Presses)	$((30,50 \text{ € HT} \times L) + 300 \text{ € HT})$
Locataires : Zones pleine eau (Rivière Men Er Belleg)	$((30,50 \text{ € HT} \times L) + 300 \text{ € HT})$
Locataires : Zones pleine eau (Kernevest)	$((30,50 \text{ € HT} \times L) + 300 \text{ € HT})$
Propriétaires : PROS	108,34 € HT
Visiteurs : toutes zones	108,34 € HT par mois - 10 € HT par jour
R : redevance en euros	
a : coefficient multiplicateur	
L : longueur en mètres	
b : part fixe en euros	
$R = ((a \times L) + b)$	

Après délibération, le Conseil municipal, décide, par un vote 1 ABSTENTION 14 POUR, de valider les tarifs pour les mouillages tels que désignés ci-dessus.

BUDGET MOUILLAGES COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2017

Il est donné lecture du compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal réunie sous la présidence de Mr François BRUNEAU délibérant sur le compte administratif de 2016 dressé par Monsieur François LE COTILLEC après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Fonctionnement Dépenses : 33 425.64 €

Recettes : 49 931.30 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 16 505.66 €

Investissement Dépenses : 33 456.00 €

Recettes : 21 865.09 €

Soit un déficit d'investissement de 11 590.91 €.

Soit un excédent cumulé d'investissement de 6 291.33 €.

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte l'assistance.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2017 pour le budget mouillages.

BUDGET MOUILLAGES COMPTE DE GESTION ANNEE 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération, le Conseil municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET MOUILLAGES AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017

La commission finances après s'être fait présenter le compte administratif et le compte de gestion 2017 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	33 425.64 €	49 931.30 €
Résultat de l'exercice 2017	16 505.66 €	
<i>Résultats de clôture</i>	16 505.66 €	
RESULTATS DEFINITIFS	16 505.66 €	

Après délibération, le Conseil municipal, arrête à l'unanimité les résultats définitifs pour le budget mouillages tels que résumés ci-dessus et préconise l'affectation du résultat en section d'investissement.

BUDGET MOUILLAGES BUDGET PRIMITIF ANNEE 2018

Il a été proposé d'examiner le budget primitif et donné lecture du détail des propositions examinées par la Commission des Finances.

Après étude des recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, et l'équilibre financier, le Conseil Municipal délibère et approuve par un vote 1 ABSTENTION 14 POUR le Budget Primitif 2018 pour les mouillages, tel que défini ci-dessous :

- . Dépenses et recette de fonctionnement : 50 000.00 €
- . Dépenses et recettes d'investissement : 35 296.99 €

BUDGET LOTISSEMENT BOIS DOLMEN BUDGET PRIMITIF ANNEE 2018

Il a été proposé d'examiner le budget primitif et donné lecture du détail des propositions examinées par la Commission des Finances.

Après étude des recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, et l'équilibre financier, le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 pour les mouillages, tel que défini ci-dessous :

- . Dépenses et recette de fonctionnement : 494 310.00 €
- . Dépenses et recettes d'investissement : 500 000.00 €

CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 300 000 € POUR LA BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « construction d'un local boulangerie », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 EUR.

Montant : 300 000 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1.62 %

Taux révisable Euribor 3 mois Capé 1 point :

Euribor 3 mois + 1.41% (taux flooré le jour de l'édition du contrat)

Soit selon index 02/2018 (-0.327% => taux flooré à 1.08 % - Taux plafond : 2.08%)

Taux révisable Euribor 3 mois Capé 2 points :

Euribor 3 mois + 1.07% (taux flooré le jour de l'édition du contrat)

Soit selon index 02/2018 (-0.327% => taux flooré à 0.74% - Taux plafond : 2.74%)

Taux variable: Euribor 3 mois moyenné + 0.46%

Pour information, Taux Euribor 3 mois moyenné de 02/2018 :-0.327%

Taux flooré le jour de l'édition du contrat : soit taux d'intérêt plancher de 0.13% (sur valeur Euribor 3 mois 02/2018)

- Nos taux variables sont floorés au jour de l'édition du contrat
- Les taux variables indiqués ci-dessus sont calculés sur la base de l'index Euribor 3 mois moyen de février 2018: -0.327% au 20 mars 2018.

Loi d'amortissement : au choix, amortissement constant ou échéance constante

Périodicité des échéances : trimestrielle

Frais de dossier : 0.12%

Délai de déblocage des fonds : selon les besoins, une formule de différé partiel peut être envisagée

Validité de la proposition : 8 jours

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées ci-dessus par le Crédit Agricole se prononce favorablement par un vote à l'unanimité, pour la contractualisation d'un emprunt de 300 000.00 € avec un taux fixe de 1.62 % sur 15 ans à échéance constante.

ECOLE : TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE : VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération en date du 30.06.2017 n° 2017.59, les membres du conseil municipal ont validé les marchés de travaux (1^{ère} phase) de l'école/restaurant scolaire/APS pour un montant de 241 868.28 € HT.

La commune a lancé une consultation pour des travaux d'économies d'énergies (2^{ème} phase).

La CAO s'est réunie les 16/03 et 26/03 pour l'analyse et la validation des offres.

L'estimation des travaux était de 404 700.00 € HT.

Leur choix s'est porté sur :

LOTS	TRAVAUX	ENTREPRISE		MONTANTS
1	GROS ŒUVRE	SARL MGO	PLESCOP	21 004,45 €
2	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	SARL Joseph NIZAN	SERENT	77 318,18 €
3	COUVERTURE - ETANCHEITE - ISOLATION	Couverture BOUSSICAUD	PLESCOP	73 737,71 €
4	MENUISERIES PVC - ALU - BOIS - CHARPENTE - CLOISONS SECHES	SARL GOUEDARD	CREDIN	54 334,33 €
5	PLAFONDS SUSPENDUS	SARL A2T	PLOUGOUMELLEN	9 605,81 €
6	VENTILATION	ECB 56	PLOUGOUMELLEN	37 000,00 €
7	ELECTRICITE	ECB 56	PLOUGOUMELLEN	24 900,00 €
			TOTAL HT	297 900,48 €
			TVA	59 580,10 €
			TOTAL TTC	357 480,58 €

A l'issue de cet exposé, les membres du conseil municipal, par un vote à l'unanimité, valident le choix de la CAO pour les entreprises répertoriées ci-dessus et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des dossiers.

REHABILITATION MAISON DES ASSOCIATIONS EN 5 LOGEMENTS SOCIAUX : VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES – LOT 6

Par délibération en date du 19.02.2018, les membres du conseil municipal ont validé les offres pour la réhabilitation de la maison des associations en 5 logements sociaux sauf pour le lot 6 qui n'avait pas été attribué et qui a été relancé.

La CAO s'est réuni le 13.03 et le 26.03 pour l'analyse des offres du lot 6.

Leur choix s'est porté sur l'entreprise : SARL GOUEDARD de CREDIN pour un montant de 63 505.88 € HT.

Ci-dessous le récapitulatif des lots :

LOTS	PHASE APD	ENTREPRISES		DEPENSES HT
1	DESAMIANPAGE	SAS ARTS GREEMENTS	BREST	10 568,19 €
2	GROS ŒUVRE	SAS EMC MODICOM	PLOUHINEC	119 614,83 €
3	CHARPENTE BOIS	SARL ACM	QUISTINIC	11 623,28 €
4	ETANCHEITE TOIT TERRASSE	MATHAREL Etanchéité	PLOEMEUR	7 260,47 €
5	COUVERTURE	POLAIR	ELVEN	11 018,51 €
6	MENUISERIES EXT ALU ET INT BOIS	SARL GOUEDARD	CREDIN	63 505,88 €
7	PLATRERIE, CLOISONS SECHES, ISOLATION	SAS LE MOULLIEC	CRAC'H	48 000,00 €
8	REKETEMENTS SOLS & MURS	SAS LE DORTZ	BAUD	14 346,68 €
9	ELECTRICITE	EGDB	PLOEMEL	32 071,00 €
10	PLOMBERIE SANITAIRES	POLAIR	ELVEN	27 219,25 €
11	PEINTURE	SAS RAUB	BREST	19 487,77 €
	TOTAL HT			364 715,86 €
	TVA			72 943,17 €
	TOTAL TTC			437 659,03 €

A l'issue de cet exposé, les membres du conseil municipal, par un vote à l'unanimité, valident le choix de la CAO pour l'entreprise répertoriée ci-dessus et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du dossier.

Les sujets à soumettre au conseil municipal étant épuisés, la séance est levée à 19H45

LE MAIRE

François LE COTILLEC



[Handwritten signature of François LE COTILLEC]

